FICHE
EMPLOI
MOYEN

FEM n° 2021-26

DRONES – UNITE DRONES SDIS06

Rédacteur : CNE LAUGIER - ADJ BOSCHIAN	Version : 1
Référence(s) : POD N°2021.01 - UNITE DRONES SDIS06	Date : 15/09/2021

Préambule :

Le SDIS 06 s'est doté de 2 aéronefs télépilotés sans personne à bord (drones). Ces nouveaux outils technologiques permettant d'améliorer la composante « renseignements » de sa réponse **opérationnelle** sont mis en œuvre et gérés par l'unité opérationnelle « drones » du SIS. Ce dispositif supplémentaire est à la disposition d'une part, des COS in situ en appui technique, d'autre part, du CODIS par une remontée d'informations visuelles à distance.

Identification :

L'Unité DRONES SDIS06 dispose de deux aéronefs identiques conditionnés en **2 lots opérationnels** distincts dénommés ***LOT DRONE 06 ALPHA*** & ***LOT DRONE 06 BRAVO***.

1. Missions :

Le champ d'action est fondamentalement opérationnel.

Les missions susceptibles d'être effectuées sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Reconnaissance globale ou périmétrale de la zone d'intervention.
- Localisation précise d'un sinistre.
- Recherche et localisation de personnes en zones spécifiques ou difficiles d'accès.
- Production d'imagerie et vidéo (spectre visuel ou thermique) aux fins d'analyse technique à distance et de renseignements (points chauds, fuite de produits, etc.)
- Inspection d'ouvrage ou de structure.
- Télétransmission d'une situation opérationnelle de terrain au profit des salle opérationnelle, chaine de commandement et autorités.
- Estimation et mesure des grandeurs physiques (température, dimension, dénombrement, vitesse de propagation d'un aléa).
- Évaluation d'un dispositif en place et de l'efficacité des actions entreprises.

Toutefois, l'unité drones peut **occasionnellement** prêter assistance à différentes entités du corps départemental dans le cadre de *missions non opérationnelles* (exemple : appui à la réalisation de documents de prévision, formation, RETEX au profit de la Sous-Direction de l'Organisation Opérationnelle).

2. Caractéristiques générales :

- Compact (32×24×84mm) et léger (900g) permettant une mise en œuvre rapide.
- Autonomie totale et maximale de vol sans recharge = 2h (4 x env. 30').
- Vitesse max. de déplacement 72km/h.
- Capteur thermique haute résolution / zoom x16 / précision +/- 2°C.
- Caméra visuelle haute résolution / zoom x32.
- Affichage des flux visuels, thermiques ou fractionnés.
- Enregistrement Haute Définition formats photos/vidéos – stockage (2x128) +16+24GO.
- Exploitation directe sur télécommande/écran déporté LCD ou différée sur PC Portable ou écrans des différents vecteurs de commandement (VPCC/CEINTS/CEANT).

- Exportation possible de prises de vues vers la salle opérationnelle via 4G/SAT/WIFI.

3. <u>Composition lots opérationnels Drones</u> :

Chaque lot est conditionné en <u>1 caisse de transport gerbable</u> aux dimensions 60/40/40cm.

Celle-ci comprend :

- <u>1 valise avec :</u>

1 drone, 1 télécommande (smart Controller), 4 batteries, 1 chargeur 220 V + 12 V,

3 éléments amovibles [un haut-parleur (1), un projecteur LED (2) et un feu auxiliaire clignotant stroboscopique (3)].

- 1 pochette comprenant une DZ pliable bicolore, avec ses 3 piquets de fixation.

- 1 pochette comprenant notamment 1 écran déporté LCD, 1 nécessaire de câbles et d'accessoires de connexions diverses, 1 chargeur rapide 220 V et 1 dispositif de sécurité coupe-circuit.

- 1 trépied d'écran, 4 cônes de signalisation permettant de délimiter l'aire dite « d'appui drone » réservée uniquement au personnel de l'unité drones et 2 chasubles *Télépilote* et O*fficier drones (OLAT).*

- Un PC Portable est affecté à l'Unité DRONES pour le traitement et la transmission des flux.

4. <u>Conditions de mise en œuvre</u> :

4.1. <u>Engagement</u> :

- L'unité drones n'est pas intégrée aux trains de départ.
- L'engagement peut être fait sur proposition du CODIS06 ou sur demande expresse du COS après validation du ***référent opérationnel drones*** contacté.
- En règle générale l'unité drones sera positionnée en accord avec le COS au plus près de l'intervention en zone « soutien ».

4.2. Armement en personnel :

N1 - Mission SIMPLE

Equipe drones = 1 TP + 1 autre agent* de la spécialité

** personnel non spécialiste pouvant être mis à disposition in situ par le COS si carence.*

N2 - Mission COMPLEXE

Equipe drones = 1 TP + 1 OLAT

4.3 Limites d'utilisation :

La mise en œuvre opérationnelle des matériels est conditionnée aux éléments météorologiques suivants :

- Vitesse de vent inférieure à FORCE 5 soit env. 35km/h.
- Précipitations modérées.
- *Les vols de nuits sont soumis à la validation de l'OLAT*.

Dans tous les cas les conditions astro météo permettant de valider la faisabilité de la mission seront appréciées sur place par l'OLAT et/ou le télépilote.

5. Affectation :

- L'unité drones est sous tutelle du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle (GFCO).
    - Les 2 Lots opérationnels drones de l'unité sont positionnés au CODIS06.

L'adjoint au chef du groupement fonctionnel
de la coordination opérationnelle

Commandant Xavier WILK